

Le 16 décembre 2020

À une session extraordinaire du Conseil de la municipalité Canton de Stanstead tenue le **SEIZIÈME JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE DE L'AN DEUX MILLE VINGT**, via vidéoconférence.

**SONT PRÉSENTS** Mesdames Mary Cartmel et Louise Hébert ainsi que messieurs Jean Desrosiers et Pierre Martineau.

**SONT ABSENTS** : Messieurs Andrew Retchless et Christian Laporte.

**TOUS FORMANT QUORUM** sous la présidence de madame la mairesse Francine Caron Markwell.

La Directrice générale et secrétaire-trésorière, Me Josiane Hudon, est également présente conformément aux dispositions du *Code Municipal*.

### **Ouverture de la séance**

La mairesse Francine Caron Markwell procède à l'ouverture de la séance, il est 18h43.

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation au moins deux jours avant la tenue de la séance conformément à l'article 156 du Code municipal.

Madame la Mairesse rappelle aux membres du conseil et aux citoyens présents que les délibérations et la période de questions, durant cette séance, portent exclusivement sur le budget et le programme triennal d'immobilisations conformément à l'article 153 du Code Municipal.

20-12-858

### **1. Séance à huis clos et par vidéoconférence**

*Il est proposé par Jean DesRosiers  
Appuyé par Louise Hébert  
Il est résolu*

**QUE** la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence.

ADOPTÉE

20-12-859

### **2. Adoption de l'ordre du jour**

*Il est proposé par Pierre Martineau  
Appuyé par Jean DesRosiers  
Il est résolu*

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

20-12-860

### **3. Adoption du budget 2021**

**ATTENDU QUE** le conseil doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent, conformément au paragraphe 1 de l'article 954 du *Code municipal*;

*Il est proposé par Jean DesRosiers  
Appuyé par Louise Hébert  
Il est résolu*

**QUE** le conseil adopte le budget de la municipalité du Canton de Stanstead pour le prochain exercice financier de l'an 2021 prévoyant des revenus équivalant aux dépenses et se chiffrant comme suit, à savoir :

<b>REVENUS</b>	
Foncière générale	1 832 350
Quote-part M.R.C.	214 823
Police SQ	518 304
Taxes générales spéciales 203-2000 et 204-2000 & 246-2003 & 384-2016 & 412-2018	2 408
Taxes surpresseurs station épuration Fitch Bay	1 485
Taxes surpresseurs station épuration Georgeville	2 250
Aqueduc Fitch Bay prêt	2 989
Assainissement Georgeville – dette	14 945
Programme no 1 remboursement fosses septiques	9 422
Programme no 2 remboursement fosses septiques	10 000
Service d'aqueduc	30 862
Égouts et réseaux Fitch Bay	40 915
Égouts et réseaux Georgeville	32 984
Matières résiduelles	206 952
Vidanges de fosses septiques	80 481
Autres revenus de sources locales	65 400
Imposition de droits	366 000
Transfert	287 242
Sécurité Publique	31 500
Intérêt et amendes	12 500
Autres revenus	17 900
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>3 781 712\$</b>

<b>DÉPENSES</b>	
Administration	658 138
Sécurité publique	803 709
Transport routier	1 373 743
Hygiène du milieu	639 205
Urbanisme	239 467
Loisirs	192 076
Frais de financement	16 550
Remboursement de la dette et du fonds de roulement	110 197
Affectation du surplus libre non-affecté à des fins de conciliation budgétaire	- 251 373
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>3 781 712\$</b>

ADOPTÉE

20-12-861

#### **4. Programme triennal d'immobilisations 2021-2022-2023**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal doit adopter par résolution le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois années financières subséquentes, ce programme doit être divisé en phases annuelles, il doit en plus être détaillé pour la période qui lui est coïncidente, par objet, le montant et le mode de financement des dépenses en immobilisations que prévoit effectuer la municipalité;

***Il est proposé par Pierre Martineau***

***Appuyé par Louise Hébert***

***Il est résolu***

**QUE** la municipalité du Canton de Stanstead adopte le budget triennal d'immobilisations pour les exercices financiers 2021-2022-2023, le tout conformément à l'article 953.1 du *Code municipal*, se chiffrant comme suit :

**Pour 2021, 3 142 409\$ :** construction de la caserne et honoraires professionnels pour la mairie, rechargement des chemins, remplacement du ponceau sur Fitch Bay, glissières de sécurité, remplacement du ponceau chemin Magoon Point, pulvérisation chemin Éléphant, pavage de la colline Bunker, acquisition tracteur à gazon et camion pour la voirie, traitement des boues stations épuration Fitch Bay et Georgeville (prévision d'un montant annuel), vannes et clapets pour la station d'épuration de Georgeville, réfection de la rampe de mise à l'eau à Fitch Bay,

construction du cabanon au parc Forand, terrassement au parc Thayer, acquisitions pour le sentier Panorama, travaux préparatoires à la rénovation du pont Narrow's, revitalisation/acquisition enseignes municipales phase 1.

**Pour 2022, 2 012 000\$** : Ameublement mairie, réalisation du projet mairie, réfection des chemins Remick et Thayer phase 1, rechargement de chemins, traitement des boues stations épuration Fitch Bay et Georgeville (prévision d'un montant annuel), construction abri et dalle parc Forand, construction bâtiment service à Georgeville, travaux préparatoires (suite) à la rénovation du pont Narrow's, revitalisation/acquisition enseignes municipales phase 2, revitalisation/corridor vélo-piétons phase 1.

**Pour 2023, 3 374 070\$** : Réfection des chemins Remick et Thayer phase 2, rechargement de chemins, pavage rue Carré Copp (trous d'homme), pavage pont et chemin Fitch Bay phase 1, traitement des boues stations épuration Fitch Bay et Georgeville (prévision d'un montant annuel), aménagement d'un belvédère, réfection du pont Narrow's, acquisition d'un terrain pour l'aménagement d'un parc au Pont Narrow's, revitalisation/acquisition enseignes municipales phase 3, revitalisation/corridor vélo-piétons phase 2.

ADOPTÉE

#### **5. Période de questions de l'assistance**

20-12-862

#### **6. Levée de la séance**

La levée de la séance est proposée par le conseiller Jean DesRosiers, il est 18h51.

---

**Francine Caron Markwell**  
Mairesse

---

**Me Josiane Hudon**  
Directrice générale et secrétaire-  
trésorière